

Blablacar boycotte Zemmour, boycottons Blablacar, et découvrons Mobicoop



Avec Mobicoop, une alternative est née : <https://www.mobicoop.fr/>

44 entreprises (liste non exhaustive voir à la fin de cet article) ont décidé de boycotter leur pub sur Cnews et Paris première en raison de la présence de Zemmour notamment dans l'excellente émission « face à l'info ».

Elles ont donc décidé de censurer la liberté d'expression violant ainsi la célèbre remarque : « je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je ferai tout pour que vous puissiez le dire ».

Le premier réflexe d'un (ou d'une) citoyen libre et patriote est de se dire : « boycottons alors ces sociétés qui veulent nous imposer leurs lois et pratiques scélérates ».

Boycotter la société de grande distribution Leclerc est chose très aisée à réaliser ; il suffit d'aller faire ses achats ailleurs.

Idem pour Monabanq, la Société Générale ou Groupama ; il suffit de résilier son contrat.

Mais quand il s'agit de la société Blablacar, l'acte s'avère beaucoup plus difficile si l'on a besoin des services de covoiturage, particulièrement en cette période de grèves des transports.

De même si l'on est un rural ou un « semi-rural », ou bien encore un étudiant avec peu de moyens.

Blablacar, qui était au départ une toute petite entreprise aux services gratuits, est devenue une multinationale présente dans 22 pays avec 16 millions de voyageurs en France et 79 millions dans le monde.

Son chiffre d'affaires s'élève à 1,4 milliards d'euros.

Elle détient le quasi-monopole des déplacements par covoiturage en France et a récemment fait l'acquisition de la société Ouibus détenue par la SNCF.

Alors, bien entendu, quand on réalise un tel chiffre d'affaires, on déteste tout ce qui pourrait perturber son fonctionnement et notamment des trublions comme Zemmour ou autres perturbateurs peu enclins à déclamer la parole « bien-pensante ».

Je me suis toujours méfié des entreprises ayant un monopole...

La coopérative Mobicoop propose les mêmes services que Blablacar mais de surcroît beaucoup moins chers.

En effet, chez eux, les transactions se font de gré à gré entre le conducteur et les passagers, sans aucun frais prélevés par Mobicoop.

On mise avant tout sur la confiance ; denrée rare mais qui existe encore... chez les hommes et les femmes de bonne volonté !

L'entreprise ne gagne donc pas d'argent au travers des covoiturages mais vit grâce à ses dons et à une activité de transport pour des sociétés ou des municipalités.

Elle envisage de développer fortement des actions dans le domaine du covoiturage en milieu rural et dans les déplacements des employés vers leurs entreprises.

Pour le moment Mobicoop revendique 350 000 passagers, donc un chiffre très éloigné de Blablacar mais espère un développement rapide visant les 1,5 million en 2021.

L'initiative est remarquable et digne d'être encouragée par tous notamment pour s'affranchir du diktat de Blablacar qui, non content de jouer les censeurs de la pensée et d'avoir considérablement augmenté ses tarifs de réservation, fait attribuer un système de notation pervers aux conducteurs selon

la mode venue des USA.

Boycottez -

les toutes et affichez cette liste par exemple sur votre réfrigérateur :

– Ferrero, MAAF, Groupama, Monabanq, PSA, Maître Coq, Lipton Ice Tea, Atlantic France, Blablacar, Direct Assurance, Le Bon Coin,

Société Générale, Skoda, Solocal, Volkswagen, Novotel, Leclerc, TCL Europe, Institut Pasteur, Vattenfall, Axa prévention,

Mitsubishi, Nissan, Ibis Styles, Himolla, Seat, BMW, Banque BF M, Audi, Gerblé, Harmonie Mutuelle, Générale d'optique,

Grand Optical, Alain Afflelou, Lidl, Verisure, Carte Noire, Carglass, Aramis Auto, Autosphère, Decathlon, BNP Paribas, ING, MAIF.

Jeanne Bourdillon